



Retour sur deux décennies d'un processus inachevé : La privatisation des entreprises publiques en Algérie

RAHAL MOFIDA

Introduction.

L'identification des éléments qui entravent le processus est une tâche complexe. Cette complexité semble provenir en réalité de l'existence d'une pluralité de fait dont chaque élément participe au mauvais déroulement de cette privatisation. Le processus de privatisation qui intrinsèquement est difficile à mettre en œuvre, s'est trouvé davantage compliqué en Algérie du fait de la présence de nombreuses contraintes ⁽¹⁾. L'ensemble de ces contraintes, et leur impact sur le système juridique est d'une importance telle que leur analyse s'impose. En effet, l'efficacité de la privatisation est tributaire également de l'état des entreprises publiques. L'exemple algérien regorgeant d'entreprises défectueuses tant d'un point de vue financier que technologique illustre, l'idée que cette façon d'opérer est proprement impraticable. Il importe de souligner que la solidité et la fiabilité de l'entreprise constituent en effet, un autre facteur qui joue puissamment en positif ou négatif dans le choix des investisseurs. C'est dire que si le prix de l'entreprise est certes important, mais il n'est pas exclusif. En réalité, c'est la combinaison entre les deux facteurs - prix de l'entreprise et la fiabilité et la rentabilité de celle-ci - qui contribueront à faire de la cession de l'entreprise un investissement fructueux et un placement sans risque. Ceci dit, est-ce la démarche de l'Etat algérien? *Assurément pas*. Celui-ci semble davantage motivé par un mouvement de cession dont la préoccupation est d'ordre financier. Dans cette veine, s'est ajouté la levée de bouclier, voire véritable résistance du corps social salarié et des quelques partis politiques encore d'opposition à ce mouvement de privatisation **(II)**.

Cette méthode de procéder a clairement révélé ses limites, puisqu'elle n'a pas reçu la consécration voulue par les pouvoirs publics. La preuve la plus visible, la plus évidente est l'accueil sourd, qu'à adressé le privé tant national qu'étranger à l'égard des incessants appels des pouvoirs publics algériens pour l'achat de ces entreprises publiques. Dans ce cadre, il n'est pas excessif de faire remarquer que la cession se confond à certain égard avec la vente, dans le sens ou l'objet de la cession, l'entreprise publique doit être de bonne qualité(I).

I-Un processus couteux dans une conjoncture difficile.

L'absence d'un environnement économique et technique favorable à la privatisation est une source de difficultés et de contraintes qui « *décourage l'investissement national et étranger, suscitent l'évasion fiscale et renforcent l'expansion des activités parallèles (ou souterraines)*» (2).L'Algérie, pays en développement à ex-orientation socialiste, n'échappe pas à cette âpre réalité au sens où elle ne réunit pas toutes les conditions environnementales nécessaires au bon déroulement de son programme de privatisation. L'état des entreprises éligibles à la privatisation, l'expertise technique locale appelée à évaluer et à préparer les entreprises privatisables, et le niveau de développement du marché financier (A), ainsi que la réticence des investisseurs étrangers, et l'inconsistance des repreneurs locaux (B) sont en effet, autant de facteurs qui produisent un impact considérable sur le déroulement et sur la réussite du programme de privatisation.

A/-La complexité de la détermination du prix de transfert d'entreprises non performantes.

L'opération de privatisation présente une multitude d'étapes politiques économiques et juridiques. L'une des étapes les plus complexes précédant ainsi la cession ou le transfert de la propriété et, *l'évaluation et la fixation du prix*(3)qui requiert des compétences particulières et qui se heurte souvent à des problèmes parfois difficiles à surmonter telle que l'état des entreprises éligibles à la privatisation. L'évaluation des entreprises s'est toujours présentée, en dehors du contexte global, comme une étape aussi sensible qu'importante que tout processus de cession se doit de ne pas négliger (4). S'il est sous-estimé, il y aura un manque à gagner pour l'Etat, avec le risque d'essuyer les critiques les plus diverses pour avoir *bradé le bien public* (5) ou, pire encore, d'avoir favorisé des *amis* politiques. S'il est surévalué, il pourrait s'avérer prohibitif et, par voie de conséquence, faire échouer l'opération. En Algérie, le législateur a codifié dès le début au sein de l'article 14 (6) les méthodes d'évaluation susceptibles d'être utilisées dans les opérations de privatisation. *Toutefois, l'interrogation qui se pose à ce sujet est celle, de savoir si réellement il est possible d'appliquer ces méthodes dans un environnement à multiples contraintes ?*La réponse est sans aucun doute négative. En effet, l'expérience a

montré que l'information et les conditions nécessaires à une utilisation efficace, de ces méthodes ne sont pas réunies. Cette défaillance de l'information et des conditions nécessaires à une utilisation efficace des méthodes classiques est confirmée par W. Andreff en soulignant que: « *les données financières et comptables disponibles dans les entreprises publiques des pays en développement sont souvent fragmentaires et l'information à leur sujet est imparfaite* » (7). De toute évidence, ces contraintes ont eu leur part de responsabilité dans le retard accusé par le processus de privatisation qui a été en effet, très difficile d'évaluer correctement et avec faibles marges d'erreurs les entreprises privatisables en utilisant ainsi des méthodes d'évaluation classiques développées dans des pays où tous les mécanismes de l'économie de marché sont pleinement réunis.

B/-L'absence de repreneurs locaux et les craintes des investisseurs étrangers.

Il ne peut y avoir de contrat, donc de cession si une des parties à la relation contractuelle fait défaut particulièrement, de la part de la personne privé. Pourtant, c'est cette réalité qui semble avoir prévalu en Algérie. L'absence des repreneurs locaux (a) est déterminée par plusieurs raisons, dont l'une des plus marquantes semble être l'inexistence d'une culture de commerce d'entreprise. Les craintes des investisseurs étrangers sont venues s'ajouter à ces contraintes, hypothéquant davantage une reprise d'un nombre consistant d'entreprises(b). C'est dire, toute la complexité en termes de contraintes que subit le processus de privatisation en Algérie(8).

a/ - Une implication inconsistante des repreneurs locaux.

C'est une réalité unanimement reconnue aujourd'hui, que la manifestation dans la sphère économique d'un secteur privé national digne de ce non fait encore véritablement défaut en Algérie. En effet, on peut facilement apprécier l'importance du fossé qui sépare l'entrepreneur autochtone, mal préparé et peu créatif, de l'investisseur étranger capable de grandes performances techniques, technologiques et managériales. Deux facteurs empêchent, nous semble-t-il, l'émergence d'une véritable classe de capitalistes. Il s'agit d'abord de la suspicion de la population à l'égard d'acquéreurs considérée comme parasitaires (a-1) ; il s'agit ensuite du faible niveau d'épargne et de l'absence de bourgeoisie d'affaires locale (b-2).

a-1)- Les suspicions de la population.

La population considère, en l'absence d'une authentique bourgeoisie d'affaires, les investisseurs actuels comme de véritables parasites. Il s'agit selon elle, de spéculateurs versés dans l'économie parallèle qui veulent présentement, investir un argent sale, accumulé des années durant à l'ombre d'un Etat

protecteur. En effet, la culture collective (populaire) continue à véhiculer les conceptions unitaires de la propriété en représentant de fait un obstacle réel à la décentralisation du droit de propriété ce que confirme d'ailleurs M. Benhachenou, lorsqu'il relève que : *«le citoyen nourri par trente années de socialisme égalitaire établi une relation méfiante avec l'argent et la propriété. C'est ainsi qu'il attribue souvent à cette forme de propriété un rôle spéculatif ou exploiteur voire parasitaire et comprador »* ⁽⁹⁾.

b-2)- L'absence d'une bourgeoisie nationale.

Malgré toutes les facilités accordées (avantages fiscaux, sociaux, douaniers, etc.), il n'y a pas, à proprement parler, une véritable bourgeoisie d'affaires à laquelle on peut assigner une mission de développement économique. C'est pourquoi, hormis les considérations d'ordre idéologique, au lendemain de l'indépendance, les entreprises publiques ont été mises dans l'obligation d'intervenir dans la sphère économique pour compenser le balbutiement économique du secteur privé national ⁽¹⁰⁾. Ce dernier n'a jamais été enthousiaste à l'idée de devoir admettre la concurrence internationale. Mal préparé, il ne peut faire face à l'installation d'entreprises étrangères dont les mots d'ordre s'appellent : non-discrimination, libéralisation, déréglementation, compétitivité. A l'égard de tels comportements, se pose la question de l'aptitude du secteur privé national à gérer les entreprises privatisables et de sa capacité à prendre le relais du secteur public dans l'édification de l'économie nationale. En attendant, il doit s'il veut être reconnu admettre la concurrence, améliorer la qualité de ses produits, s'éloigner de la mentalité de spéculateur, etc. Dès lors, l'investisseur étranger ne doit pas apparaître comme une cible à abattre mais comme un partenaire avec lequel il faut nouer des alliances.

b/ - La réticence des investisseurs étrangers.

Historiquement, le secteur privé étranger a connu, un parcours guère éloigné de celui du secteur privé national. Il faudra attendre l'années 1990 qui verra l'adoption, à la faveur de la vague de libéralisation économique inspirée par le gouvernement Hamrouche, de la loi relative à la monnaie et le crédit. Celui-ci devient, désormais libre pour réaliser l'investissement qu'il souhaite dans la branche d'activité qui l'intéresse, au niveau de participation qu'il ambitionne. Le nouveau code des investissements qui sera adopté trois années plus tard, en 1993 tout comme sa version revue et corrigée en 2001 et ensuite amendé en 2006⁽¹¹⁾, viendront confirmer tour à tour ces nouvelles mesures relatives à l'investissement étranger. Toutefois, il reste que la participation de celui-ci demeure très faible, au regard du nombre limité d'opération d'ouverture partenariale des capitaux publics réalisées depuis 1995 jusqu'à ce jour. En fait, les investissements étrangers enregistrés en Algérie entre 1995 et 2014, dans l'acquisition d'entreprises publiques *« se comptent sur les doigts d'une*

main »⁽¹²⁾). Certes, il y a bien eu quelque réussite faible en nombre, comme le rachat de Sider d'El-Hadjar par le groupe indien LNM- ISPAT et le rachat de l'ENAD par Heinkel, mais ces deux opérations sont restées isolées. Outre les raisons évoquées, il est nécessaire de s'interroger sur l'existence d'autres facteurs de même nature anciens ou actuels qui pouvaient participer d'avantage à ce mouvement de réticence? Les facteurs qui découragent l'investissement étranger tiennent tant à la confiance qu'accorde le secteur privé algérien aux réformes économiques qu'aux contraintes de l'environnement des affaires en Algérie et au manque de lisibilité de la volonté réelle des pouvoirs publics à encourager les capitaux étrangers à participer au processus de privatisation. L'investissement étranger ne peut s'intéresser, à un pays où le secteur privé local ne manifeste pas un grand enthousiasme à s'impliquer concrètement dans le processus de privatisation et qui déclare publiquement que :« *la privatisation n'est pas notre préoccupation* »⁽¹³⁾. Ensuite, les contraintes liées à l'environnement des affaires elles aussi s'ont autant de facteurs qui expliquent le manque d'intérêt du capital étranger au programme de privatisation. A ces contraintes, permettant nous d'ajouter les différentes évolutions de l'attitude officielle de l'Etat algérien à l'égard du capital étranger. C'est dire, qu'après une orientation positive de son attitude à l'égard de ces investisseurs, un durcissement est de nouveau perceptible avec la politique sur le capital étranger. En effet, au cours de l'été 2008, le chef de l'Etat A. Bouteflika a annoncé une batterie de mesures et cela dans le but de «*préserver les intérêts de l'Etat*»⁽¹⁴⁾. La première de ces mesures consiste en l'introduction d'un droit de préemption sur les entreprises cédées par les opérateurs étrangers et nationaux ⁽¹⁵⁾. L'Etat se dote d'un pouvoir «*de récupération de l'entreprise dans le cas où l'investisseur déciderait de transférer son investissement*». Il vient s'ajouter aux mesures précitées, à savoir celle obligeant les groupes étrangers à s'associer avec des entreprises algériennes pour investir en Algérie. En effet, celle-ci permettra à l'Etat algérien de disposer de 51% du capital des entreprises publiques dans le sens ou «*tout investissement étranger en Algérie, découlant d'une offre d'un opérateur étranger de réaliser seul cet investissement ou d'une démarche pour la constitution d'un partenariat, doit aboutir à une répartition du capital constitutif dans laquelle l'actionnariat national sera majoritaire*»⁽¹⁶⁾. L'adoption de ces nouvelles mesures, installent certains investisseurs, notamment ceux qui étaient sur le point d'arriver sur le marché algérien, dans un flou total. Désormais, «*ils préfèrent attendre encore pour voir plus clair. Sinon changer carrément de destination. C'est le cas notamment de certains opérateurs économiques allemands qui ont décidé de geler leurs investissements pour voir plus clair* »⁽¹⁷⁾. Par la suite le ministre des Finances a tenu à préciser que : «*ce dispositif n'est pas un revirement des autorités publiques vis-à-vis des investissements étrangers, mais qu'il s'agit plutôt d'une ligne de conduite qui doit être comprise. Le gouvernement algérien juge*

“inadmissible” que la différence entre les sorties et les entrées de capitaux des filiales étrangères pénalisent le pays, comme en 2008, où elle a atteint 2 milliards de dollars»⁽¹⁸⁾. Ces annonces, ont fait réagir plus d’un. En effet, comme commente, le directeur européen d’une entreprise française revenu en Algérie en 2001 : « je ne savais pas que l’Algérie n’avait plus besoin d’investisseurs étrangers »⁽¹⁹⁾. A cet égard, le manque de lisibilité quant à la politique et les objectifs des pouvoirs publics qui brouillent la perception quant à la volonté réelle d’impliquer le capital étranger, ainsi que la contradiction dans le discours politique et dans l’application des lois de privatisation, justifient largement la crainte et la frilosité du capital étranger qui est face à « un gouvernement qui dit vouloir privatiser, mais il ne fait rien »⁽²⁰⁾. Ces insuffisances ont été confirmées dans un rapport du Doing Business. En effet, après avoir enregistré une faible évolution dans son rapport dévaluation de 2014, pour l’année 2015 le rapport de la Banque mondiale classe l’Algérie qui est passée de la 147^e (2014) à la 154^e (2015) place sur un ensemble de 189 pays. Ce classement est le plus mauvais enregistré par l’Algérie depuis que la Banque Mondiale a commencé l’application du classement des pays en terme de climat général de l’investissement. En somme, nous pouvons dire que, ce classement n’est pas près de changer la tendance pourrait être d’avantage vu à la baisse.

II/- Forte résistance des partenaires sociaux et des partis politiques.

Les pouvoirs publics algériens ont rencontré depuis le début de la mise en œuvre du programme de privatisation une résistance fortement exprimée par les partenaires sociaux et les partis politiques. La privatisation des entreprises publiques, processus éminemment politique, engendrant une métamorphose de l’action des pouvoirs publics ne peut être qu’un choix émanant du peuple. En effet, la décision de privatiser, ne reflète en rien la volonté du peuple algérien. Habitué dès l’indépendance à la présence d’un Etat omniprésent, omnipotent, il n’a pu intégrer la décision de soumettre les fleurons industriels de jadis à la privatisation. D’où la politique de surprise adoptée et orchestrée par l’Etat vis-à-vis des dirigeants et des salariés des entreprises soumises à la privatisation (A). Cette façon d’opérer fait violence à cet égard au choix souverain du peuple, dont la devise était d’ailleurs le slogan « au peuple et pour le peuple » (B).

A/- La politique de surprise de l’Etat à l’égard des « dirigeants et des salariés ».

Dès le début du processus de privatisation le partenaire social a milité, pour et à la faveur d’une privatisation réfléchie, maîtrisée et assise sur le principe d’adhésion et de soutien des travailleurs. D’ailleurs, M. Sidi Said, ne ratera pas une seule occasion dans ses discours à affirmer et à rappeler la position de l’organisation syndicale en matière de privatisation et cela en ces termes : « l’Union générale des travailleurs algériens n’est pas contre les réformes, mais

que celles-ci se fassent avec le partenaire social »⁽²¹⁾. Celui-ci, adhère à l'idée de privatisation mais sous condition que, « les opérateurs et les investisseurs appliquent les différentes lois qui protègent les travailleurs »⁽²²⁾. En fait, pour l'Union générale des travailleurs les enjeux se situent d'une part, au niveau des choix des entreprises à privatiser et des catégories sociales à favoriser et, d'autre part, au niveau des mesures de protection des travailleurs et de la concertation sociale préalable à la participation du partenaire social au programme de privatisation. La faiblesse du dialogue et de la communication sur la démarche des pouvoirs publics a créé un climat de méfiance et de crainte chez les travailleurs sur le risque que les réformes n'aboutiraient en fait, qu'à plus de chômage de licenciements, suppressions d'emplois et de misère. L'opacité qui a entouré les transformations économiques en cours a en fait laissé à juste titre en désarroi de large couches de la population en général et les travailleurs en particuliers qui s'interrogent sur ce qui va réellement suivre et comment les engagements sociaux pris par les repreneurs une fois que le transfert sera effectué seront respectés. En réalité ce désarroi qui touche ces travailleurs n'est que le résultat direct de : « l'absence d'un consensus national puissant et durable autour du contenu de l'ampleur, de la cadence, du coût et des avantages prêtés aux réformes »⁽²³⁾. En fait, cette stratégie sociale adoptée par l'UGTA depuis quelques années fondée sur un dialogue franc et plus large, était nécessaire au regard des conséquences sociales que le programme de stabilisation et d'ajustement économique avait engendré. Les effets les plus apparents ont été un surcroît de chômage, une forte chute du pouvoir d'achat, une plus grande précarité des catégories sociales vulnérables et, une détérioration des services publics. C'est dire, que les pouvoirs publics auraient du opté pour une stratégie de dialogue social, qui ainsi aurait pu permettre d'atténuer la contestation sociale et les blocages et tendre vers une certaine cohésion sociale autour des privatisations.

B/-Le slogan au peuple et pour le peuple et le refus de l'idée des privatisations.

Délaisser l'interventionnisme au bénéfice du libéralisme n'est pas chose aisée. Cette transition choisie ou implicitement imposée ne va pas de soi. Ceci dit, l'idée force dont il ne faut pas perdre de vue, c'est l'ampleur des changements d'abord économiques évidemment, mais surtout politiques et culturels qu'induit la privatisation. Dans ce cadre, et devant les innombrables difficultés que rencontre cette transition, il faut mentionner la place tant idéologique que sentimentale qu'éprouve le peuple algérien à l'égard de ces entreprises. Le slogan officiel qui trône sur tous les édifices publics voulant que tous les biens de l'Etat appartiennent au peuple en termes du *au peuple et pour le peuple* ne peut être sous-estimé dans l'évaluation négative que manifestent les personnes devant ce processus. C'est dire, qu'en sus des tenants de la rente

et de la bureaucratie administrative qui constituent un véritable frein à l'accélération et à la concrétisation des réformes, la *culture collective* constitue elle aussi un frein et continue à véhiculer les conceptions unitaires de la propriété en représentant de fait un obstacle réel à la privatisation. C'est ce que confirme d'ailleurs A. Mebtoul en relevant que : « *le citoyen nourri par trente années de socialisme égalitaire établi une relation méfiante avec l'argent et la propriété. C'est ainsi qu'il attribue souvent à cette forme de propriété un rôle spéculatif ou exploiteur voire parasitaire et comprador* »⁽²⁴⁾. A cet égard, nous pouvons dire que le processus de privatisation, entraîne ou s'inscrit, dans un processus de bouleversement des comportements et de culture, qui a été acquise durant des décennies à l'ombre d'une idéologie socialiste prônant équité et justice sociale. C'est ce qui fait que celle-ci (la privatisation) est perçue par le peuple que comme un passage qui s'associe à la perte d'un bien collectif acquis par de grands sacrifices, et un passage s'accompagnant de chômage et de perte d'emplois. Cela surtout que toutes les mesures de redistribution de revenus et de soutien social et les engagements de faire bénéficier le peuple de la privatisation prises par le gouvernement n'ont eu qu'une portée limitée sur le plan de la popularité, car apparaissent comme populistes et destinées uniquement à contenir la volonté populaire d'opposition à un processus qui fait perdre au peuple ses acquis.

Conclusion.

Le développement économique attendu du processus de privatisation des entreprises publiques n'a pas été atteint. Vingt ans après le lancement de ce processus, beaucoup d'attentes sont insatisfaites. Le chantier fut pourtant important : 1200 entités, de nature diverses et de tailles confondues étaient soumises à la privatisation. Leurs cessions devaient induire un changement dans l'économie algérienne. L'enseignement cardinal tiré de l'ensemble des développements est l'exigence de rechercher d'autres voies que celles déjà pratiquées pour un développement véritable. C'est pourquoi, l'interrogation sur la place et sur le rôle de l'Etat dans l'économie est centrale. A la lumière des choix politiques et économiques antérieurs (socialisme d'abord, capitalisme ensuite) et des leçons de la crise mondiale survenue en 2008, il convient de réfléchir sur la bonne voie que devra suivre l'Etat afin de pouvoir répondre aux attentes et aux aspirations. Autrement dit, c'est à une réorientation du processus de la privatisation sur la quelle il faudra se pencher. C'est dire la complexité du projet. La privatisation des entreprises publiques qui n'est pas en effet une finalité, ni une fatalité est toutefois un choix sociétal important. Ce choix draine et capte dès lors toutes les composantes de la société : les pouvoirs publics (Etat et opposition), les entreprises privées en particulier nationales, les syndicats des travailleurs, la société civile, etc.....

➤ **Bibliographie.**

I. Manuels et Ouvrages.

- S. Albert et B. Buisson, « *Entreprises publiques ; Le rôle de l'Etat actionnaire* », Paris, La Documentation Française, 2003, 182 p.
- B. Bellon, A. Ben Youssef, A. Rallet, « *La nouvelle économie en perspective* », Paris, Economica, 2003, 286 p.
- A. Benbitour, « *L'Algérie au troisième millénaire : Défis et potentialités* », Alger, Marinoor/Edition, 1999, 231 p.
- M. Benhachenou, « *Algérie, la modernisation maîtrisée* », Alger, ENAG/Edition, 2004, 152p.
- Y. Boudjenah, « *Algérie décomposition d'une industrie : la restructuration des entreprises publiques 1980 - 2000 : l'Etat en question* », Paris, L'Harmattan, Histoire et Perspectives Méditerranéennes, 2002, 325 p.
- A. Bouzidi, « *La transition économique en Algérie : La privatisation des entreprises publiques* », Thèse soutenue à l'université de la Sorbonne Nouvelle-Paris III en 2007 (sciences économiques), 223 p.
- R. Charvin, et A. Guesmi, « *D'un modèle à l'autre : La part du droit* », Paris, Edition L'Harmattan, 2001, 369p.
- T. Chenntouf, « *L'Algérie face à la mondialisation* », Sénégal, Imprimerie Dakar, Publié par African Books Collective, 2008, 340 p.
- J. Fontanel, « *Pour comprendre l'action économique de l'Etat* », Paris, L'Harmattan, 2001, 163p.
- J. Fontanel, I. Samson, « *L'Etat, un agent économique contestable mais irremplaçable, entreprise et humanisme* », Paris, L'Harmattan, 2002, 209 p.
- N. Grim, « *L'économie algérienne otage du politique* », Alger, Casbah éditions, 2004, 158p.
- A. Mahiou, J-R. Henry, « *Où va l'Algérie ?* », Paris, Edition Karthala et Iremam, 2001, 401p.
- A. Mebtoul, « *L'Algérie face aux défis de la mondialisation : La réponse aux défis de la mondialisation réformes économiques et privatisation* », Tome : I et II, Alger, OPU, 2002.
- F-X. Merrien, « *L'Etat - providence* », Paris, PUF, Collection « *Que sais-je ?* », 2007, 127 p.
- M. Mekideche, « *L'économie algérienne à la croisée des chemins : Repères actuels et éléments prospectifs* », Alger, Dahlab, 2008.
- M. Mouffi, « *L'Algérie entre vocation et destin : Problématique de l'instauration démocratique* », in, « *L'Algérie face à la mondialisation* », Sénégal, Imprimerie Dakar, Publié par African Books Collective, 2008, 235 p.
- A. Schiffrin, J-E. Stiglitz, « *La mondialisation en 20 leçons* », Paris, Collection Alter, Danger Public, Volume I, 2006, 314 p.
- J. Stiglitz, « *Quand le capitalisme perd la tête* », Paris, Fayard, 2003.

III. Articles de Doctrine – Conférences et Séminaires.

- G. Abdelkader, « *Le mécanisme d'enchère dans la privatisation des entreprises* », Cahiers du Cread, N° : 58, septembre 2003, pp: 15-41.
- A. Abderrezak, « *Libéralisation économique et privatisations* », in, « *La face cachée de l'Algérie* », Confluences, Méditerranée, N° : 45, 2003, pp : 95-106.
- A. Abdi, « *L'IDE contribue-t-il à une normalisation de l'entreprise privée algérienne?* », Revue Economie et de Management (algérienne), 2007, 8p.
- W. Andreff, « *Les contraintes systémiques et les contraintes externes des privatisations* », RIDE, 1992, pp. 297-334.
- Y. Ben Abdallah, « *L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ?* », Les Cahiers du Cread, 4ème trimestre 2007, N° : 45/46, pp : 49-70.
- K. Bouchou, « *Réformes économiques en Algérie : Un goût d'inachevé* », Politique étrangère, n° 2 /2009.
- M. Finan, « *Algérie ; Les difficultés d'une transition* », Ramses 2010 Dunod, Moyen-Orient/Maghreb, Paris 2010, pp. 187 à 191.
- M. Finan, « *L'Algérie ; Faut-il croire à la transition ?* », Politique étrangère, 02/2009, pp. 306 à 308.
- M. Hachemaoui, « *Permanences du jeu politique en Algérie* », Politique étrangère, N° : 2/2009, pp : 309 -321.
- M. Mezouaghi et F. Talahite, « *Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie* », in, « *Souveraineté économique et réformes en Algérie* », Confluences, Méditerranée, N° : 71, 2009, pp : 9-26.
- A. Moussaoui, « *La réconciliation entre espoirs et malentendu* », Politique étrangère, N° : 2/2007, pp: 26-36.
- « *Investissements Directs Etrangers et stratégie de Développement ; Quelles politiques d'attractivité ?* », Sixième Symposium International de Mdi-Business School, Hilton-Alger, Organisée le 23 et 24 juin 2007.
- F. Akkache, « *Le rôle des bourgeoisies dans le processus d'ouverture politique en Afrique du Nord, étude comparative entre économies rentières et non rentières* », in, « *Les pays d'Afrique du Nord entre les politiques d'ouverture économique et l'ouverture politique* », Séminaire national organisé le 30 avril 2009 par le département des sciences politiques de l'université de TiziOuzou.

IV. Articles de presse.

- « *L'Algérie sous le choc après un double attentat qui a fait 13 morts, dont un Français* », in, quotidien Le Monde du 08 juin 2008.
- « *L'Algérie et les investissements étrangers ; Patriotisme économique, Parlons-en !* », El- Watan, du 12 Juillet 2009.
- « *Algérie : Les réserves de change ont chuté de 10 milliards de dollars* », Janvier 2015, Jeune Afrique.
- Afrique- Asie, du 07 Avril 2009, pp. 22 à 25.
- Discours de A. Bouteflika, lors d'une réunion des maires durant l'été 2008. Cf. L'article suivant du quotidien « El-Watan », « *Algérie-Stratégie Industrielle : La nouvelle coquille vide du ministre Temmar* », du 28 août 2008.

« *Cessons de promulguer des lois* », Contribution du président du conseil supérieur du patronat algérien, Le Matin.dz- du 29 avril 2006.

G. Garcia, Ex-responsable de la Banque Mondiale, Liberté, du 07 mai 2004.

M. Hamiani, Président du Forum des chefs d'entreprises, « *La privatisation : Bilan et perspective* », Quotidien El-Acil, 2014.

G. Hidouci, « *L'économie algérienne est en panne, l'avenir est sacrifié* », El-Watan, 29 juin 2009.

A. Mebroukine, « *Le cadre juridique était trop libéral* », El- Watan.com, 27 octobre 2008.

O. Ramdane, Ex-Président du Forum des chefs d'entreprises, table ronde organisée par El-Moudjahid en 2014.

Notes:

- (1)- Certaines de ces contraintes ont été traité dans un article précédant.
- (2) -J. Fontanel et I. Samson, « *L'Etat, un agent économique contestable mais irremplaçable, entreprise et humanisme* », Paris, L'Harmattan, 2002, 209 p.p. 35.
- (3)- Cette phase est souvent considérée comme décisive pour la réussite de l'opération engagée. Elle est décisive car de cette évaluation va découler un prix qui devra être attractif mais sans que l'on ait le sentiment que le patrimoine étatique est bradé.
- (4) -Voir à ce sujet les documents suivants : G. Abdelkader, « Le mécanisme d'enchère dans la privatisation des entreprises », Cahiers du Cread, N° : 58, 12 septembre 2003, pp : 15-41, A. Abderrezak, « Libéralisation économique et privatisations », in, « La face cachée de l'Algérie », Confluences, Méditerranée, Revue Trimestrielle, N° : 45, 2003, pp : 95-106.
- (5)- Le terme de bradage revient très souvent quand on parle de cession d'entreprises publiques. C'est l'accusation principale que portent les opposants à la privatisation aux décideurs et à laquelle la population est très sensible. D'ailleurs comme ça a été le cas en Algérie quand le Ministre Temmar a annoncé de vendre les entreprises préparées à la cession au cours de l'année 2006 - 2007 à « *un dinar symbolique* ». [Cf. A. Temmar, « *La thérapie de Temmar* », Liberté du 18 avril 2006, p. 7].
- (6)- Article 14 de l'ordonnance n°. 95-22 relative à la privatisation des entreprises publiques [disposition non abrogée par la nouvelle ordonnance de 2001].
- (7)- W. Andreff, « *Les contraintes systémiques et les contraintes externes des privatisations* », Revue Internationale de droit Economique, 1992, pp. 297-334, p. 299.
- (8) -Voir à cet effet, la communication:« *Investissements Directs Etrangers et stratégie de Développement ; Quelles politiques d'attractivité ?* »,Sixième Symposium International organisée le 23 et 24 juin 2007. Voir également les documents : M. Mekideche, « *L'économie algérienne à la croisée des chemins : Repères actuels et éléments prospectifs* », Alger, Dahleb, 2008, 283p, A. Abdi, « *L'IDE contribue-t-il à une normalisation de l'entreprise privée algérienne?* », Revue de l'Economie et de Management (algérienne), 2007, 8p.
- (9)-M. Benhachenou, «*Algérie, la modernisation maîtrisée* », Alger, ENAG/Edition, 2004, p. 125.
- (10)-Voir la communication de 2009, «*Le rôle des bourgeoisies dans le processus d'ouverture politique en Afrique du Nord, étude comparative entre économies rentières et non rentières* », in, F. Akkache, «*Les pays d'Afrique du Nord entre les politiques d'ouverture économique et l'ouverture politique*», Séminaire national organisé le 30 avril 2009 par le département des sciences politiques de l'université de TiziOuzou.
- (11)- L'ordonnance n°. 06-08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°. 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.
- (12)- O. Ramdane, Ex-Président du Forum des chefs d'entreprises, table ronde organisée par El-Moudjahid en 2014.
- (13)- M. Hamiani, Président du Forum des chefs d'entreprises, « *La privatisation : Bilan et perspective* », Quotidien El-Acil, 2014.
- (14)-Le président A. Bouteflika n'a, entre autres pas admis qu'Orascom, premier investisseur étranger hors hydrocarbures, fasse entrer Lafarge en en lui cédant sa

branche de cimenterie sans prévenir les autorités algériennes. Or Lafarge avait boudé les privatisations précédentes. Sans compter que les responsables acceptent mal que des fonds publics permettent à Orascom de réaliser une affaire juteuse avec la vente des deux cimenteries.

(15)- Toutes ces mesures ont été matérialisées dans le cadre de la loi de finances complémentaire de 2009.

(16)- Article 4 bis de l'ordonnance n°. 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement modifiée par l'ordonnance n°. 06-08 juillet 2006 (mise à jour de la loi de finances complémentaire pour 2009).

(17)- « Afrique- Asie », Edition 07 Avril 2009, pp. 22 à 25.

(18) -« *L'Algérie et les investissements étrangers ; Patriotisme économique, Parlons-en !* », El- Watan, du 12 Juillet 2009.

(19) -Cf. Le Point.fr, n°. 1898, le 14 septembre 2009.

(20)- G. Garcia, Ex-responsable de la Banque Mondiale, entretien accordé au quotidien Liberté, du 07 mai 2004, p. 7.

(21)-Discours du Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens, Sidi Said, de 2007. Cf. Le lien suivant :

[<http://www.elmoudjahid.com/accueil/evenement/27466.html>].

(22)-*Idem*.

(23)- Président de la Cnes, voir le quotidien El-Watan, du 11 mars 2007.

(24)- A. Mebtoul, « *L'Algérie face aux défis de la mondialisation : La réponse aux défis de la mondialisation réformes économiques et privatisation* », Tome : II, Alger, OPU, 2002, p. 123.